

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VIII.

MONTREAL, FÉVRIER 1890.

N° 10.

SOMMAIRE.

AVIS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Nominations diverses.—Erection et délimitation de municipalités scolaires.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: 90e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier—La discipline à l'école—La modestie—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées élémentaires — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: Revue scolaire—Revue scientifique — Thoughts on Educational Matters.—LECTURE POUR TOUS: Ni trop ni trop peu—Tableau de la vie humaine—Fuir l'oisiveté—Moralité—Le Prochain—Quel profit on peut tirer d'une infirmité—La Rose et le Chardon—Février—La province de Québec—Variétés — Pensées diverses.— BIBLIOGRAPHIE: Catéchisme d'Hygiène privée.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE
MONTREAL.

Avis est donné par les présentes que les séances de ce Bureau auront lieu dorénavant le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre de chaque année.

A.-D. LACROIX.

Secrétaire.

Montréal, janvier, 1890.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 30 janvier dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Chicoutimi, Saint-François de Sales.—M. Onésime Couture, en remplacement de M. Didyme Laforêt, qui a quitté cette municipalité.
Comté de Rimouski, Saint-Joseph de Lepage.—M. Philibert Morisset, en remplacement de M. Joseph Bérubé, qui a quitté cette municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 janvier dernier (1890), d'annexer, pour les fins scolaires, la municipalité de "Saint-Sauveur de Québec," à la "Cité de Québec," comme elle l'est déjà pour les fins municipales.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande de délimitation de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Chester-Nord, comté d'Arthabaska, les lots portant les numéros 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 129, 130 et 130a, du cadastre de la paroisse de Saint-Norbert et les annexer à celle de Saint-Norbert, même comté.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

AVIS D'ÉRECTION D'UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Détacher de la municipalité du canton de Magog, comté de Stanstead, la présente municipalité rurale du canton de Magog, et l'ériger en une municipalité scolaire sous le même nom et sous les mêmes limites qu'elle a pour les fins municipales.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Dépt de l'Instruction publique,
Québec, 8 janvier 1890.